



Protocole de reprise des cours

Lycée du Haut Val de Sèvre

Validé par le conseil d'administration du 29/05/2020

I. CONTEXTE

La situation sanitaire du pays, liée au coronavirus Covid-19, implique la fermeture des écoles, collèges et lycées depuis le lundi 16 mars 2020.

Une **continuité pédagogique** a été mise en place et a permis de maintenir un contact régulier entre la très grande majorité des élèves et leurs professeurs. Une équipe de suivi téléphonique, composée des CPE, des enseignants et des AED, a œuvré pour renforcer cette continuité par un lien téléphonique individuel hebdomadaire avec tous les élèves.

Le présent protocole sanitaire vise à préciser les modalités de réouverture du lycée après le confinement, dans le respect des prescriptions sanitaires émises par les autorités et formalisées dans le protocole sanitaire national pour la réouverture des établissements scolaires secondaires établi par le Ministère de l'Education Nationale et de la Jeunesse.

II. PRINCIPES GENERAUX

L'accueil des élèves et des personnels s'appuie sur le Protocole Sanitaire de l'Education Nationale. Il est construit autour de cinq fondamentaux

- le maintien de la distanciation physique ;
- l'application des gestes barrière ;
- la limitation du brassage des élèves ;
- le nettoyage et la désinfection des locaux et matériels ;
- la formation, l'information et la communication.

A - PREALABLE

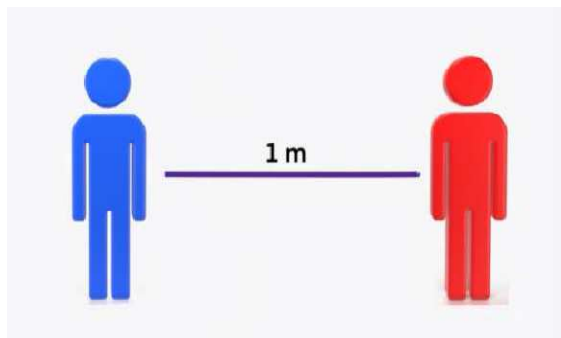
Les **parents d'élèves** jouent un rôle essentiel dans la lutte contre la propagation du Covid-19. Ils s'engagent, notamment, à ne pas mettre leurs enfants au lycée en cas d'apparition de symptômes évoquant un Covid-19 chez l'élève ou dans la famille de l'élève. **Les parents sont notamment invités à s'assurer que leurs enfants prennent leur température avant le départ pour le lycée. En cas de symptômes ou de fièvre (37,8°C), l'enfant ne devra pas se rendre au lycée. Les personnels devront procéder de la même manière.**

Les personnels présentant des facteurs de risque connus ne doivent pas travailler en présentiel. La liste de ces facteurs de risque définie par le Haut conseil de la santé publique (HCSP) est disponible sur le site du ministère de la santé (<https://www.service-public.fr/particuliers/actualites/A14008>).

Les médecins et les infirmiers de l'Education Nationale apportent expertise et conseils aux équipes concernant l'hygiène, les gestes recommandés et la survenue éventuelle de cas de Covid-19.

Chaque enseignant reçoit masques et lingettes désinfectantes. **Chacun devra être sensible à l'importance de la désinfection avant toute utilisation du matériel partagé (poste de travail, clavier, souris, autres outils de travail...).**

B – DISTANCIATION PHYSIQUE



La règle de **distanciation physique**, dont le principe est le respect d'une **distance minimale d'un mètre entre chaque personne**, permet d'éviter les contacts directs, une contamination respiratoire et/ou par gouttelettes.

Elle doit être respectée dans tous les contextes et tous les espaces (*arrivée et abords du lycée, récréation, couloirs, cour, restauration scolaire, sanitaires, etc...*).

Les différents avis scientifiques insistent sur la nécessité de la faire respecter tout en étant conscient de la difficulté que cela peut représenter.

C – GESTES BARRIERE

Les **gestes barrière** rappelés dans ce référentiel, doivent être appliqués en permanence, partout, par tout le monde. Ces sont les mesures de prévention individuelles les plus efficaces actuellement contre la propagation du virus.



L'affiche de ces gestes barrière est apposée dans chaque salle de classe et aux endroits stratégiques du lycée. L'information est régulièrement relayée par les enseignants, la vie scolaire et l'infirmière scolaire, afin de sensibiliser chaque élève à l'importance de l'application permanente de ces règles. Il est également fait appel aux parents pour poursuivre cette sensibilisation.

Le lavage des mains

Le lavage des mains est essentiel. Il consiste à **laver à l'eau et au savon** toutes les parties des mains pendant 30 secondes, avec un séchage soigneux si possible avec une **serviette en papier jetable ou sinon à l'air libre**.

Tous les sanitaires du lycée sont régulièrement équipés de savon et de papier à usage unique, ainsi que de grandes poubelles pour recevoir les serviettes en papier utilisées. Il est fait appel au **sens civique** de chacun afin d'utiliser ces produits aux fins auxquelles ils sont destinés et de signaler tout manque de savon ou de serviettes en papier au service d'intendance.

A défaut de disposer de points d'eau en nombre suffisant, et si les mains ne sont pas visiblement sales, l'utilisation d'une **solution hydro-alcoolique** peut être envisagée. Des distributeurs de solution hydro-alcoolique sont disponibles dans les halls d'entrée, les zones de circulation, en salle des professeurs et dans chaque bureau

Le lavage doit être réalisé, à minima :

- A l'arrivée
- Avant de rentrer en classe, notamment après les récréations
- Avant et après chaque repas
- Avant d'aller aux toilettes et après y être allé
- Après s'être mouché, avoir toussé, avoir éternué
- Autant que de besoin après avoir manipulé des objets possiblement contaminés
- Avant de retirer son masque et après l'avoir remis
- Le soir avant de rentrer chez soi.

Les **échanges manuels d'objets** (*stylos, crayons, blanc correcteur, marqueur, brosse, calculatrices...*) doivent être évités ou accompagnés de modalités de désinfection après chaque utilisation.

D – PORT DU MASQUE



Les autorités sanitaires recommandent le port du masque anti-projection, également appelé masque « grand public ». Le Ministère de l'Éducation Nationale mettra donc à disposition de ses agents en contact direct avec les élèves au sein des établissements des masques dits « grand public » de catégorie 1 à raison de deux masques par jour de présence dans les établissements.

La réglementation prise pour faire face à l'épidémie de Covid-19 **rend obligatoire le port d'un masque « grand public » en présence d'élèves** et dans toutes les situations où le respect des règles de distanciation n'est pas garanti. C'est notamment le cas dans les salles de classe, pendant la circulation au sein de l'établissement, ou encore pendant la récréation. Il est recommandé dans toutes les autres situations.

Il appartient à chaque employeur, et notamment aux collectivités territoriales, de fournir en masques ses personnels en contact direct avec les élèves ainsi que les personnels d'entretien et de restauration.

Il appartiendra aux parents de fournir des masques à leurs enfants. A titre exceptionnel, le lycée pourra mettre un masque à la disposition d'un élève.

Le potentiel anonymat conféré par le port du masque ne doit en aucun cas constituer un moyen pour perturber les cours. Le non-respect de cette règle sera sanctionné.

III. LIMITER LE BRASSAGE DES ELEVES

La **stabilité des classes et des groupes d'élèves** dans les salles de cours pour la semaine contribue à la limitation du brassage.

A – DESCRIPTION DES LOCAUX, AMENAGEMENT DES SALLES

Les points forts des locaux dans le cadre du protocole sanitaire :

- Deux larges accès permettant d'établir pour chacun d'eux un sens d'entrée et de sortie
- Une cour spacieuse et dégagée
- Un couloir du bâtiment B suffisamment large pour prévoir un double sens de circulation
- Une salle de restauration étendue, permettant une séparation des entrées et des sorties et la mise en place d'un sens de circulation
- Plusieurs escaliers dans les deux bâtiments, permettant d'instaurer un sens unique de montée et de descente

Les contraintes des locaux à prendre en compte dans le cadre du protocole sanitaire :

- Des sanitaires en nombre insuffisant
- Certaines salles du bâtiment sont de taille assez petite

- Les couloirs du bâtiment A sont assez exigus et nécessiteront l'utilisation des escaliers extérieurs pour mettre en place un sens de circulation

Sanitaires :

Le nombre de personnes autorisées à entrer dans les sanitaires est **limité au nombre de cabines**.

Dans les sanitaires des garçons, **un urinoir sur deux est neutralisé**.

Un **lavage des mains** doit être effectué AVANT et APRES le passage aux toilettes.

Tous les sanitaires du lycée sont régulièrement équipés de savon et de papier à usage unique, ainsi que de grandes poubelles pour recevoir les serviettes en papier utilisées. Il est fait appel au **sens civique** de chacun afin d'utiliser ces produits aux fins auxquelles ils sont destinés et de signaler tout manque de savon ou de serviettes en papier au service d'intendance. Ils seront désinfectés plusieurs fois par jour, toutes les deux heures environs.

Salles de classe :

Les salles de classe sont aménagées pour accueillir au **maximum 15 élèves**, dans le respect de la distanciation physique.

En complément des opérations de nettoyage et de désinfection assurées par les agents territoriaux, il est recommandé à chaque enseignant de désinfecter le poste de travail avant toute utilisation à l'aide des lingettes mises à disposition : plan de travail, clavier, souris, télécommande, outils...

L'enseignant devra, selon le temps extérieur, maintenir les fenêtres ouvertes le plus possible afin d'assurer une bonne ventilation de la salle.

Salles contenant du matériel informatique :

Les salles informatiques seront fermées afin de limiter les risques de contamination et d'alléger la charge de travail des agents régionaux.

CDI :

Un **découpage de l'espace** sera organisé et matérialisé afin de pouvoir accueillir successivement plusieurs groupes différents d'au maximum 15 élèves. Avant toute réutilisation d'un espace, un nettoyage sera effectué, conformément au protocole sanitaire national. L'entrée et la sortie se font par des portes différentes, un sens des circulations est instauré dans le CDI.

Un protocole spécifique lié à l'utilisation des supports (papiers ou informatiques) a été réalisé.

Salles spécifiques (labos de science) :

Les laboratoires de science (SVT, physique, SI) seront fermés afin de limiter les risques de contamination et d'alléger la charge de travail des agents régionaux et de laboratoire.

Salle des professeurs :

La salle des professeurs est aménagée pour accueillir au **maximum 10 personnels**.

Les distributeurs automatiques sont neutralisés.

Chaque utilisateur doit désinfecter le photocopieur, l'ordinateur, la table, avant toute utilisation à l'aide des lingettes microfibrées et du produit virucide mise à sa disposition.

Salles de permanence et Vie scolaire :

Les salles de permanence resteront fermées. Elles pourront être ouvertes au cas par cas, sur autorisation des CPE.

Deux élèves maximums peuvent être présents en même temps dans le bureau des AED, tout comme dans le bureau des CPE. Tous les bureaux ont été équipés d'une séparation en polycarbonate.

Un protocole de nettoyage individuel de chaque poste de travail doit être scrupuleusement observé à chaque prise de poste : plan de travail, clavier, souris, téléphone, outils...

Afin d'éviter au maximum l'échange de papiers, l'appel par Pronote est privilégié.

Salle commune du Microlycée

La salle commune sera fermée

Infirmierie :

En cas de **suspicion COVID-19** : voir chapitre VI.

En l'absence de l'infirmier scolaire, l'infirmierie sera fermée. La vie scolaire est chargée de prendre en charge les élèves souffrants.

Accueil :

Le local d'accueil est **uniquement réservé à l'agent d'accueil en service**. Toute personne se présentant à l'accueil devra entrer en contact avec l'agent sans dépasser le marquage au sol. Toute communication des élèves, du personnel et des visiteurs avec l'agent d'accueil se fait à partir du hall. Une séparation en polycarbonate est installée devant le bureau de l'agent d'accueil.

Bureaux de l'administration :

L'accès aux bureaux est limité au strict nécessaire.

Un espace d'attente spécifique est créé à l'entrée de la zone « administration ». La personne se présentant doit s'identifier auprès du secrétariat de direction afin de s'assurer de la disponibilité de l'agent pouvant répondre à sa demande.

Aucune personne ne doit stationner dans le couloir.

Un protocole de nettoyage individuel de chaque poste de travail sera scrupuleusement observé à chaque prise de poste : plan de travail, clavier, souris, téléphone, outils, photocopieur... Tous les bureaux ont été équipés d'une séparation en polycarbonate.

Ascenseur :

L'utilisation de l'ascenseur est limitée à une personne, l'espace de ce dernier ne permettant pas la distanciation physique.

Foyer des élèves :

Le foyer restera fermé.

B – ORGANISATION PEDAGOGIQUE

Les enseignements sont répartis entre des cours en présentiel et en distanciel. De nouvelles notions pourront être abordées sur les temps présentiels au lycée. Les créneaux d'enseignement à distance sont utilisés pour préparer et renforcer les apprentissages. Chaque enseignant déposera le contenu de ses séquences sur le cahier de texte (Pronote), afin de permettre à tous les élèves de suivre l'avancée du cours.

L'emploi du temps de l'établissement n'est pas modifié. Tout est mis en œuvre pour limiter le brassage des élèves, en affectant une salle de classe à un groupe d'élèves.

Dans la classe, la manipulation de papier entre plusieurs personnes doit être évitée au maximum.

En cas de réouverture début juin, les cours en présentiel sont organisés en priorité pour les **élèves devant passer un examen**.

C – ENSEIGNEMENTS PRATIQUES EN ATELIER

Les enseignements pratiques en atelier nécessitent une attention particulière.

Il convient dans la mesure du possible, d'assigner à chaque élève son propre outillage et matériel pédagogique.

Si du **matériel pédagogique mutualisé** doit être utilisé, il conviendra :

- d'organiser des activités individuelles pour éviter les échanges de matériel,
- de nettoyer et de désinfecter le matériel après chaque utilisation

En complément du protocole de nettoyage quotidien, lorsque des groupes d'élèves différents se succèdent dans les salles d'enseignements spécifiques, un **nettoyage approfondi** des tables, chaises, équipements et matériels en contact avec les élèves est réalisé **entre chaque groupe**.

Les salles de technologie ne seront pas utilisées, seul l'enseignement de la pratique professionnelle doit être assuré.

Changement de tenu : deux élèves maximum présents en même temps dans un vestiaire.

D – ACTIVITES SPORTIVES

Afin de s'affranchir de l'utilisation des vestiaires, il sera demandé aux élèves de **venir en tenue de sport dès le matin**, avec une bouteille d'eau et une serviette (pour activités de renforcement musculaire ou stretching sur l'herbe). Les douches des vestiaires sont neutralisées.

Les jeux de ballons, sports de contact et sports collectifs sont proscrits. Les activités sportives individuelles de basse intensité permettant de conserver la distanciation physique sont privilégiées. L'utilisation de matériel sportif pouvant être manipulés par tous est proscrite. La manipulation est réservée à l'enseignant. Si un matériel est quand-même partagé, une désinfection doit être réalisée.

E – ARRIVEE DES ELEVES et DES PERSONNELS

L'entrée se fera par le portail rue du Panier Fleuri qui restera ouvert toute la journée. Les personnels stationnant sur le parking de l'établissement accéderont à l'établissement comme d'habitude par le préau des ateliers.

Les sorties s'effectueront par le portail de la rue du Panier Fleuri ou de la rue Cavailès. Le portail de la rue Cavailès ne sera ouvert qu'à certains moments.

Chacun doit respecter la distanciation physique et les gestes barrière (*ne pas se faire la bise, ne pas se serrer la main, ne pas se regrouper sans observer la distance d'un mètre...*).

Chaque élève et chaque adulte **doit porter un masque anti-projection dès l'entrée dans le lycée.**

F – GESTION DES CIRCULATIONS

- Les portes des salles de classe seront ouvertes dès le matin et le resteront par demi-journée. Elles seront fermées durant la pose méridienne et le soir.
- La distanciation physique, les gestes barrière et le port du masque doivent être observés par les élèves et les adultes pendant l'attente et les circulations.
- Le déplacement des professeurs plutôt que celui des élèves est privilégié. **Les élèves restent au maximum dans la même salle.**
- Des **sens de circulation sont instaurés dans les couloirs et les escaliers** et matérialisés par un fléchage et une signalétique (peinture, ruban adhésif, panneaux – cf. plan ci-dessous).
- Il est **strictement interdit de stationner dans les bâtiments** (couloirs, escaliers, salles...).
- En cas d'attente dans les couloirs pour entrer dans la salle, les élèves doivent observer la distanciation physique de 1 mètre.
- L'ensemble des personnels (enseignants, vie scolaire, personnels techniques, agents territoriaux...) veille à l'observation du respect de l'ensemble des règles ci-dessus.
- Le **placement** des élèves dans la salle de classe se fait **par rangée**, sous la responsabilité de l'enseignant. La sortie respecte ce même principe. Les déplacements dans les salles de classe pendant les cours sont à proscrire. **Chaque élève garde la même place** pendant toute la demi-journée / journée.

G – RECREATIONS

- Les temps de récréations peuvent être **échelonnés** en fonction de la situation sanitaire et du nombre de classes/groupes présents dans l'établissement.
- La **distanciation physique, les gestes barrière et le port du masque** doivent être observés par les élèves et les adultes pendant les récréations.
- **L'utilisation des bancs est autorisée sur les places laissées libres** (signalétique apposée).
- L'accès au foyer des élèves n'est pas autorisé afin de limiter le brassage des élèves.
- En cas de conditions climatiques inadaptées, la récréation dans la salle de classe est privilégiée, sous la responsabilité de l'enseignant et de la vie scolaire.
- Pour les personnels, la récréation dans la salle des cours est privilégiée. Il est rappelé que la capacité d'accueil maximale de la salle des professeurs s'élève à 10 personnes.
- Un **lavage des mains** est recommandé pendant la récréation. En l'absence d'accès immédiat à un point d'eau et si les mains ne sont pas visiblement sales, l'utilisation d'une solution hydro-alcoolique peut être envisagée.

H – GESTION DE LA DEMI-PENSION

La gestion de la demi-pension se fait comme suit :

- La salle de restauration est organisée dans le respect des gestes barrière et des règles de distanciation physique.
- Un ordre de passage est organisé par la vie scolaire.
- Entrée habituelle. Respect de la distanciation physique par un marquage au sol dans la file d'attente à l'intérieur.

- Des **poubelles** pour recevoir les **masques usagés** sont prévues.
- **Lavage des mains** ou désinfection avec le gel hydro-alcoolique avant la prise de repas.
- Pointage à l'aide du **badge**.
- Distribution du plateau, des couverts, verre et serviette, ainsi que du repas (entrée, plat, dessert et pain) par un **personnel dédié**.
- Chaîne du self : tous les accès en libre-service sont fermés
- Eau : la fontaine à eau est neutralisée. Afin de limiter l'impact écologique, il est demandé à chaque élève et personnel de venir au restaurant scolaire avec **une gourde**. La distribution d'une bouteille d'eau pourra se faire en dépannage.
- Le micro-ondes collectif est enlevé.
- Les élèves devront s'installer à l'emplacement immédiatement libre après le dernier élève assis. Des Assistants d'Education seront présents pour accompagner les élèves dans le respect de ces règles.
- Retour des plateaux et tri en respectant le sens des circulations et la distanciation physique d'un mètre.
- Un distributeur de solution hydro alcoolique installé à la sortie du self permettra à chacun de se désinfecter les mains avant le quitter.
- Obligation de remettre à masque en sortant du réfectoire.
- Nettoyage et désinfection des tables après la prise de repas.

Personnels de restauration :

- **Réorganisation des postes de travail** dans le respect des règles du protocole sanitaire.
- Une attention particulière est portée au nettoyage et à la désinfection de toutes les surfaces et de tous les ustensiles en contact avec la nourriture.
- Changement des vêtements de travail à chaque prise de poste, conformément à la norme HACCP. Utiliser une sur-blouse à usage unique si besoin.

i – GESTION DE L'INTERNAT

En cas de réouverture de l'internat, la capacité d'accueil s'élève à **42 élèves**, soit 2 élèves par chambre maximum (21 garçons et 21 filles). Cette capacité peut évoluer en fonction de la situation sanitaire, dans le respect de la distanciation physique. Un **roulement par semaine** est privilégié, selon les critères suivants dans **l'ordre de priorité** énoncé ci-après :

- Elève de la Section d'Enseignement Professionnel (SEP),
- Elève répondant aux critères sociaux,
- Autres critères.

Les **chambres sont vidées à chaque rotation**. Les draps sont emportés par les élèves afin d'être lavés, les couettes et oreillers peuvent être entreposés dans un local dédié dans des sacs fermés hermétiquement.

Des **rotations** sont organisées pour l'accès aux **espaces communs** (*salles de bain, salle de restauration ou de vie commune*), de manière à permettre une désinfection adaptée entre chaque utilisation.

Des **temps individuels** plutôt que des temps collectifs sont privilégiés. La **prise de repas à l'internat** respecte le protocole défini pour la demi-pension.

Un nettoyage approfondi quotidien, notamment des espaces collectifs, est organisé. Les chambres et les espaces collectifs sont aérés régulièrement. Pour un nettoyage efficace, les effets personnels doivent être rangés dans l'armoire ou déposés sur le lit.

Le personnel en charge de la surveillance est formé aux règles spécifiques de fonctionnement de l'internat dans la période d'application du protocole sanitaire.

En cas de **suspicion d'un cas COVID-19**, le CPE en charge isole immédiatement l'élève à l'infirmerie de l'internat et applique les consignes du chapitre VI du présent protocole.

IV. ACCUEIL DES PARENTS, ACCUEIL DU PUBLIC

La **communication à distance** avec les parents est privilégiée. Les rencontres en présentiel auront lieu **uniquement sur rendez-vous, dans des espaces dédiés** et dans le respect des principes généraux du protocole sanitaire. L'espace dédié est désinfecté après chaque rendez-vous.

Tout visiteur doit porter un **masque anti-projection** avant d'entrer dans l'établissement.

Stagiaires de la formation continue :

Les stagiaires de la formation continue (GRETA) doivent se conformer au présent protocole dans sa globalité (port du masque, sens de circulation, gestes barrière...).

V. NETTOYAGE / DESINFECTION DES LOCAUX

Le **nettoyage et la désinfection des locaux et des équipements sont une composante essentielle dans la lutte contre la propagation du virus**. Ils se font conformément aux consignes du protocole sanitaire national et des recommandations du Conseil Régional Nouvelle Aquitaine. Une **aération** est prévue à chaque nettoyage.

VI. PROCEDURE DE GESTION D'UN CAS COVID

Les **symptômes évocateurs** sont : **toux, éternuement, essoufflement, mal de gorge, fatigue, troubles digestifs, courbatures, perte du goût et de l'odorat, sensation de fièvre, etc.**

A – EN CAS DE SURVENUE D'UN OU PLUSIEURS SYMPTOMES CHEZ UN ELEVE

Conduite à tenir

- ❖ En cas de suspicion COVID-19 en classe (*un élève se plaint d'un ou plusieurs symptômes*), l'enseignant **fait prévenir la vie scolaire par un autre élève de la classe**. Un personnel de la vie scolaire vient chercher l'élève en classe et l'accompagne à l'infirmerie. Respect impératif des gestes barrière et de la distanciation physique.
- ❖ **Isolement immédiat** de l'élève avec un **masque** dans une pièce dédiée (**Infirmerie déportée, chambre handicapée et une chambre à l'infirmerie seront réservées à cet effet**). Respect impératif des gestes barrière. En cas de doute, contacter un personnel de santé de l'Education Nationale.
- ❖ **Appel sans délai des responsables légaux** pour qu'ils viennent chercher l'élève en respectant les gestes barrière.
- ❖ Rappel par les responsables de l'établissement de la procédure à suivre par les parents à savoir : éviter les contacts et consulter le médecin traitant qui décidera de l'opportunité et des modalités de dépistage de l'élève le cas échéant. Un appui du médecin de l'Education Nationale pourra être sollicité si les responsables légaux sont en difficulté pour assurer cette démarche de prise en charge.
- ❖ Prévenir le personnel de santé de l'Education Nationale référent pour l'aide à l'analyse des contacts de l'élève (cf. annexe du plan ministériel Covid-19), depuis les 48h précédant le début des symptômes, selon les critères de Santé Publique France.
- ❖ Nettoyage approfondi de la pièce où a été isolée la personne après un temps de latence de quelques heures.
- ❖ Poursuite stricte des gestes barrière.
- ❖ En **l'absence de l'infirmière scolaire**, le **chef d'établissement désigne un autre personnel** formé à la prise en charge d'une suspicion COVID-19 pour isoler l'élève et pour contacter les responsables légaux.

L'élève ne pourra revenir en classe qu'après un avis du médecin traitant, du médecin de la plateforme Covid-19 ou du médecin de l'Education Nationale.

En cas de test positif

- ❖ Information des services académiques qui se rapprochent sans délai des autorités sanitaires, et de la collectivité de rattachement.
- ❖ La famille pourra être accompagnée dans l'évaluation du risque de transmission intrafamiliale par les autorités sanitaires pour déterminer quelle est la stratégie d'isolement la plus adaptée compte tenu du contexte.
- ❖ Les modalités d'identification et de dépistage des cas contacts et les modalités d'éviction seront définies par les autorités sanitaires en lien avec les autorités académiques. Des décisions de quatorzaines, de fermeture de classe, de niveau ou de l'établissement pourront être prises par ces dernières.
- ❖ Nettoyage minutieux et désinfection des locaux occupés et objets potentiellement touchés par l'élève dans les 48h qui précèdent son isolement.
- ❖ Information des personnels et des parents des élèves ayant pu rentrer en contact avec l'élève malade selon le plan de communication défini par l'établissement.
- ❖ Les personnels psychologues et de santé de l'Education Nationale pourront apporter leur appui.

B – EN CAS DE SURVENUE D'UN OU PLUSIEURS SYMPTOMES EVOCATEURS CHEZ UN ADULTE

Conduite à tenir

- ❖ Isolement immédiat de l'adulte avec un masque si le retour à domicile n'est pas immédiatement possible. Respect impératif des gestes barrière. En cas de doute, contacter un personnel de santé de l'Education Nationale.
- ❖ Rappel de la procédure à suivre : éviter les contacts et consulter son médecin traitant qui décidera de la réalisation d'un test de dépistage dans un centre prévu à cet effet.
- ❖ Nettoyage approfondi de la pièce où a été isolée la personne après un temps de latence de quelques heures.
- ❖ Poursuite stricte des gestes barrière.

En cas de test positif


- ❖ Information des services académiques qui se rapprochent sans délai des autorités sanitaires, et de la collectivité de rattachement.
- ❖ La personne est accompagnée dans l'évaluation du risque de transmission intrafamiliale par les autorités sanitaires pour déterminer quelle est la stratégie d'isolement la plus adaptée compte tenu du contexte. La médecine de prévention peut être sollicitée.
- ❖ Les modalités d'identification et de dépistage des cas contacts et les modalités d'éviction seront définies par les autorités sanitaires en lien avec les autorités académiques. Des décisions de quatorzaines, de fermeture de classe, de niveau ou de l'établissement pourront être prises par ces dernières.
- ❖ Information des personnels et des parents des élèves ayant pu rentrer en contact avec l'adulte malade selon le plan de communication défini par l'établissement.
- ❖ Nettoyage minutieux et désinfection des locaux occupés et objets potentiellement touchés par l'adulte dans les 48h qui précèdent son isolement.
- ❖ Les personnels psychologues et de santé de l'Education Nationale apportent leur appui.

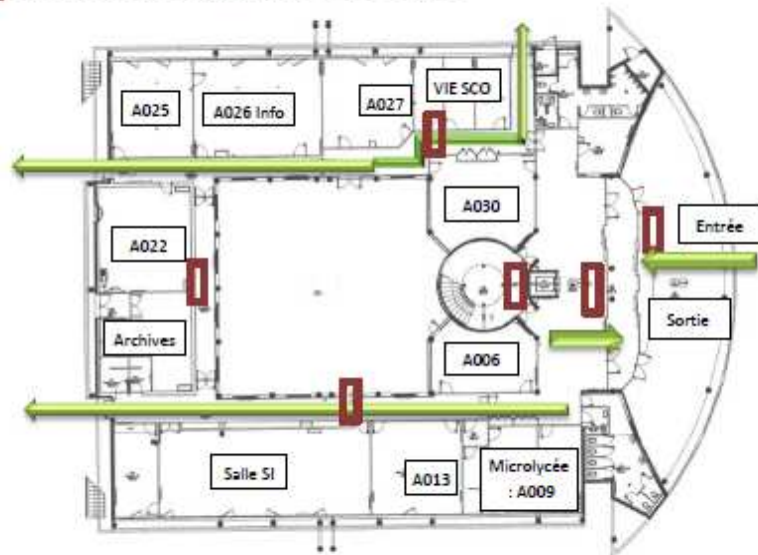
VII. ANNEXES – PLANS DE CIRCULATION

Sens des circulations pour l'externat

A. Rez-de-chaussée


Circulations de l'avant vers arrière du bâtiment A :

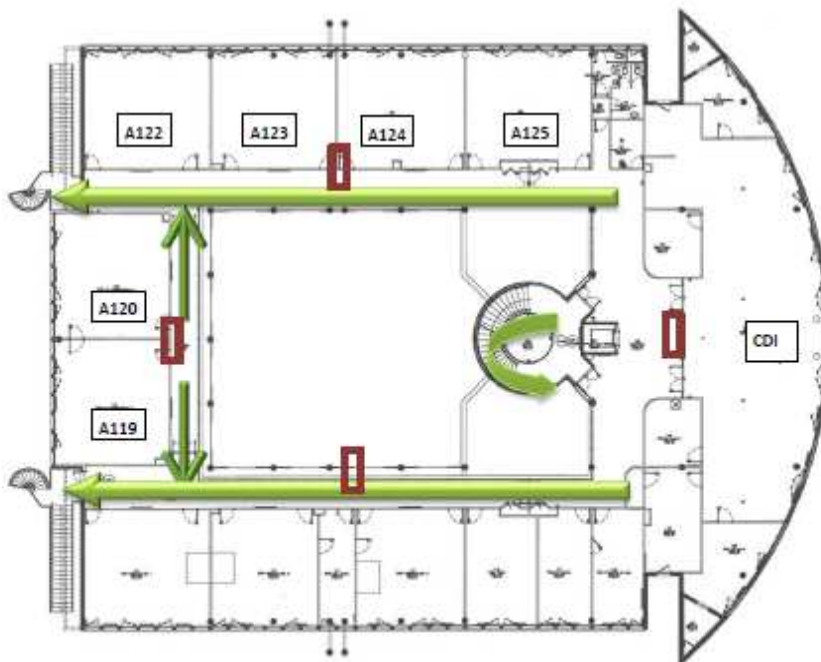
-  Distributeur de gel hydro-alcoolique



B. 1^{er} étage


Circulations de l'avant vers arrière du bâtiment A :

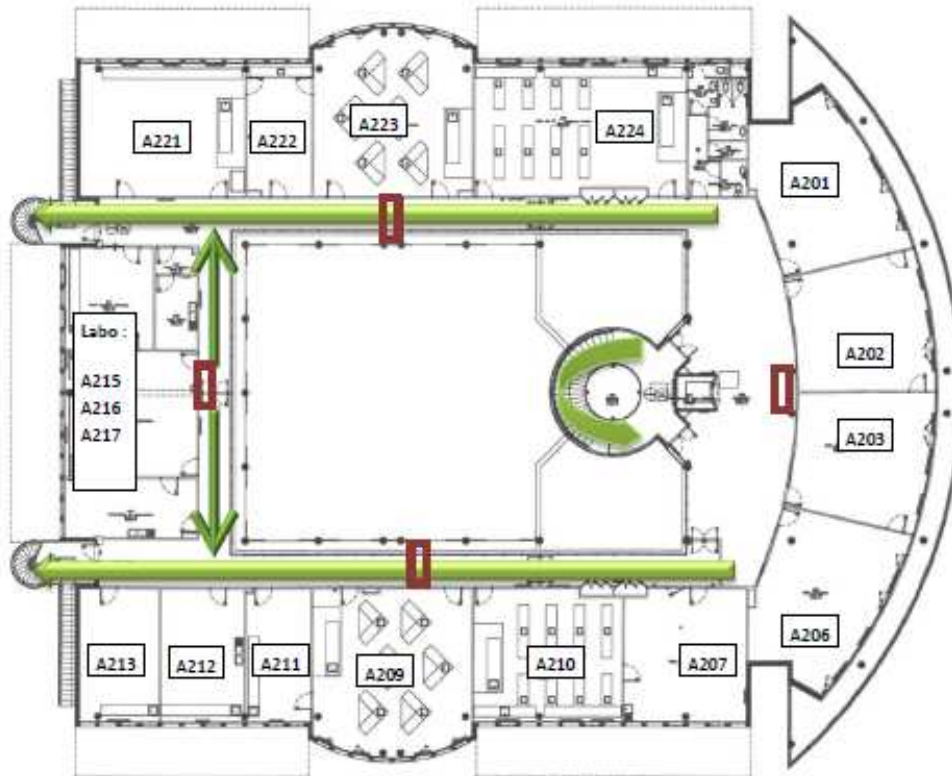
-  Distributeur de gel hydro-alcoolique



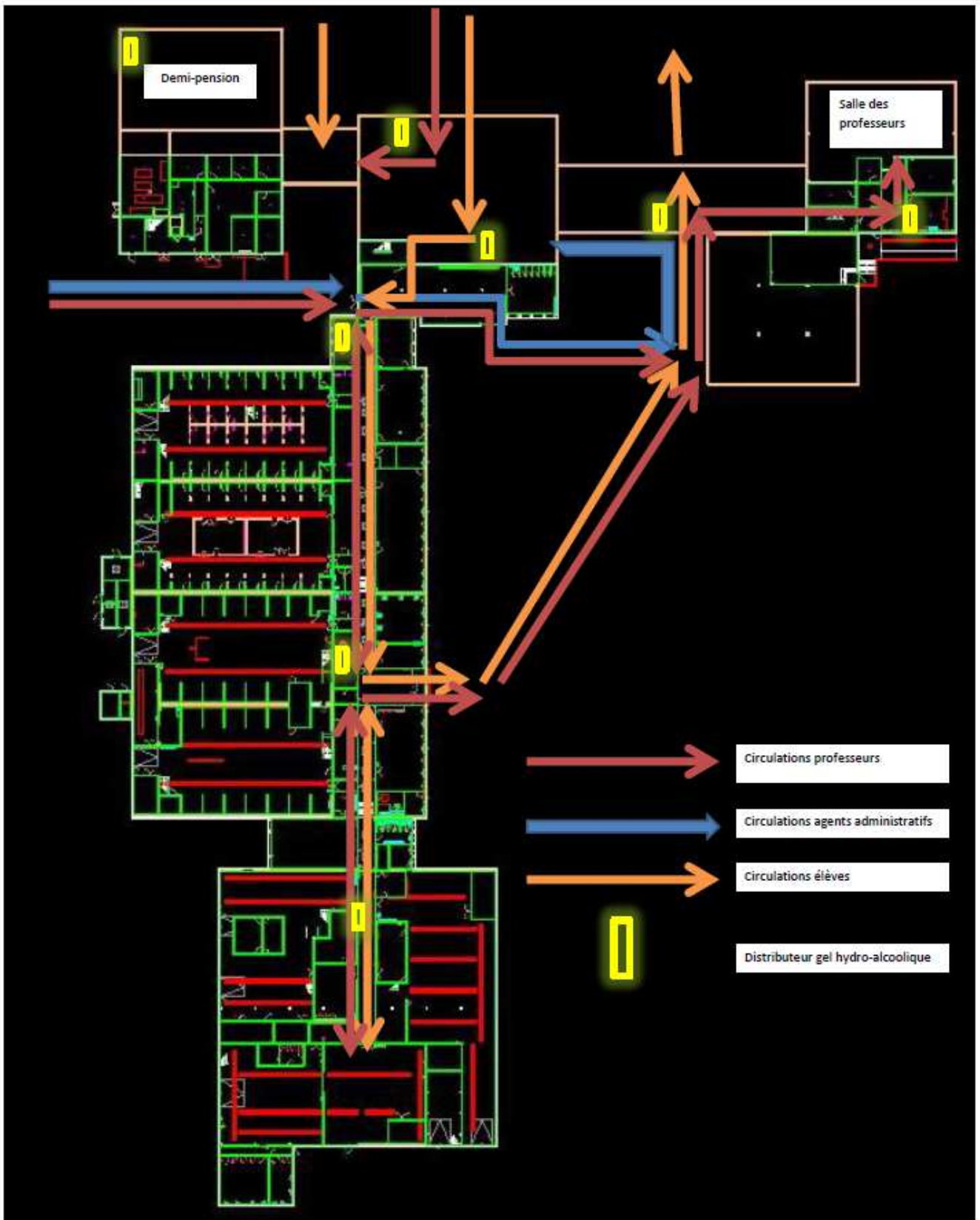
C. 2^e étage

Circulations de l'avant vers arrière du bâtiment A :

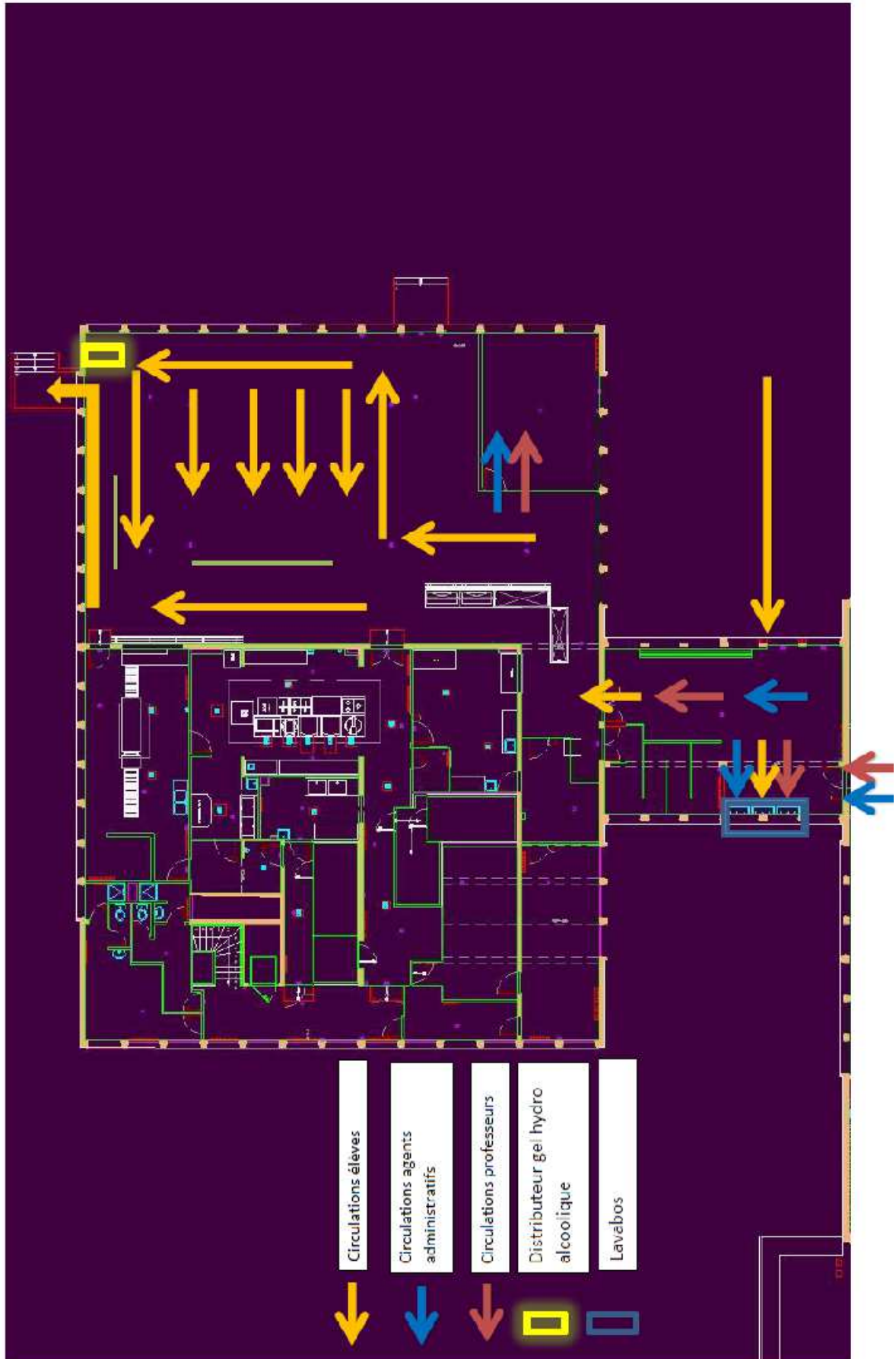
-  Distributeur de gel hydro-alcoolique



Circulations du Bâtiment B



Sens des circulations Demi-pension



Circulations SEP

